

<b>Isard / Spectrum</b>		<b>Dakota-P / Beloga-P / Wing-P</b>
AMM	N° 9900251	N° 2090113
Composition	720 g/l diméthénamide-P	212,5 g/l diméthénamide-P + 250 g/l pendiméthaline
Formulation	EC (concentré émulsionnable)	EC (concentré émulsionnable)
Cultures et usages autorisés	<b>Betterave industrielle</b>	
Dose autorisée	1 l/ha, 1 application tous les 2 ans, fractionnement possible, de BBCH 12 à 18	
ZNT Aquatique	5 m	
DAR	90 jours	
Cultures et usages autorisés	<b>Chicorée à café et chicorées Witloof (productions de racines)</b>	
Dose autorisée	1 l/ha, 1 application tous les 2 ans, fractionnement possible, de BBCH 12 à 16	
ZNT Aquatique	5 m	
DAR	90 jours	
Cultures et usages autorisés	<b>Maïs doux</b>	
Dose autorisée	1,4 l/ha, 1 application / campagne	
ZNT Aquatique	5 m	
DAR	60 jours	
Cultures et usages autorisés	<b>Maïs fourrage</b>	<b>Maïs fourrage</b>
Dose autorisée	1,4 l/ha, 1 application / campagne, entre BBCH 00 et 07 et à partir de BBCH 11	4 l/ha, 1 application / an
ZNT Aquatique	5 m	20 m
DAR	90 jours	90 jours
Cultures et usages autorisés	<b>Maïs grain</b>	<b>Maïs grain</b>
Dose autorisée	1,4 l/ha, 1 application / campagne, entre BBCH 00 et 07 et à partir de BBCH 11	4 l/ha, 1 application / an
ZNT Aquatique	5 m	20 m
DAR	100 jours	100 jours
Cultures et usages autorisés	<b>Millet, moha</b>	<b>Millet, moha</b>
Dose autorisée	1,2 l/ha, 1 application / campagne, à partir de BBCH 13	4 l/ha, 1 application / an
ZNT Aquatique	5 m	20 m
DAR	100 jours	100 jours
Cultures et usages autorisés	<b>Sorgho</b>	<b>Sorgho</b>
Dose autorisée	1,2 l/ha, 1 application / an, à partir de BBCH 13	4 l/ha, 1 application / an
ZNT Aquatique	5 m	20 m
DAR	90 jours	100 jours
Cultures et usages autorisés		<b>Miscanthus</b>
Dose autorisée		4 l/ha, 1 application / an
ZNT Aquatique		20 m
DAR		3 jours
Cultures et usages autorisés		<b>Tournesol</b>
Dose autorisée		4 l/ha, 1 application / an, jusqu'à BBCH 07
ZNT Aquatique		50 m
DAR		DAR F
DRE	48 heures	48 heures

**Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie :** Gants en nitrile EN374, bottes, EPI vestimentaires certifiés EN ISO 27065, tablier manches longues Cat. III type PB 3, lunettes de sécurité ou écran facial.

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détentrice d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° vert BASF Agro (0800 100 299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Octobre 2019. Ref. n° 599MAHE1019SUD

Isard® / Spectrum® - SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion. - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dakota®-P / Beloga®-P / Wing®-P - SGH07 – SGH08 – SGH09 – Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H302 : Nocif en cas d'ingestion – H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



## Désherbage du maïs en prélevée Région Sud-Ouest

Préconisations Isard® / Spectrum®  
et Dakota®-P / Wing®-P / Beloga®-P

**BASF**  
We create chemistry

## Bénéfices produits

### Isard® / Spectrum®

- Efficacité** : la puissance anti-germinative sur les graminées
- Souplesse** : la juste dose adaptée à la parcelle, à la pression adventices, au stade du maïs
- Régularité** même en conditions sèches
- Préservation** du potentiel de rendement dès les stades les plus jeunes du maïs

### Adapter la dose des solutions à base de dmta-P selon les grands types de sol régionaux

	ISARD® / SPECTRUM®				DAKOTA®-P / WING®-P / BELOGA®-P			
	SABLES	LIMONS	ARGILES	SABLES	LIMONS	ARGILES		
Squelettes-fauves < 3% MO	Humifères > 3% MO	Alluvions Limons battants	Limons argileux > 30% argile	Limons humifères Touyas 2,5 à 3% MO		Squelettes-fauves < 3% MO	Humifères > 3% MO	Alluvions Limons battants
Programme PRÉ puis POST	0,8 l/ha	1 l/ha	1 l/ha	1,2 l/ha	1,2 l/ha	-	2,5 à 2,8 l/ha	2,5 à 3 l/ha
Stratégie TOUT en PRÉ (dmta-p + partenaire)	max 0,8 l/ha	0,8 à 1 l/ha	max 1 l/ha	0,8 à 1 l/ha	0,8 à 1 l/ha	1 l/ha	2 l/ha	2,5 l/ha
Stratégie POST PRÉCOCE (2-4 feuilles, solo ou + partenaire)	0,8 à 1 l/ha	1 l/ha	0,8 à 1 l/ha	1 l/ha	1 l/ha	1 l/ha	2,5 à 2,8 l/ha	2,5 à 3 l/ha

Les doses d'Isard® / Spectrum® préconisées correspondent à un apport de dmta-P inférieur à 864 g/ha.

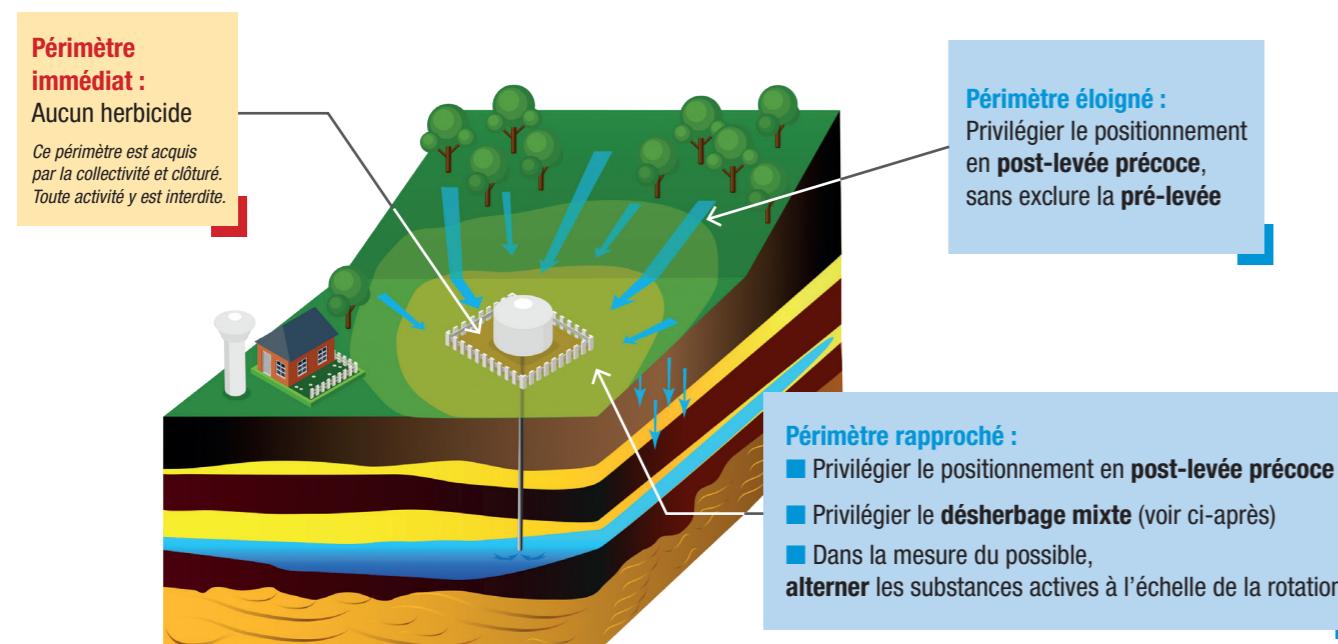
Les doses de Dakota®-P / Wing®-P / Beloga®-P préconisées correspondent à un apport de dmta-p inférieur à 744 g/ha.

### Adapter les pratiques sur les périmètres de protection des captages où un risque de transfert par infiltration est caractérisé (nappe souterraine)

Au préalable :

**S'assurer que l'ensemble des bonnes pratiques sont mises en œuvre** pour éviter toute pollution ponctuelle susceptible de remettre en cause les efforts réalisés pour maîtriser les risques de pollution diffuse.

**Établir dans la mesure du possible, un diagnostic parcellaire** des transferts potentiels sur l'aire d'alimentation de captage.



Pour connaître la délimitation des différents périmètres de captages et les prescriptions réglementaires éventuelles, se renseigner auprès des collectivités locales, des syndicats d'eau ou de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

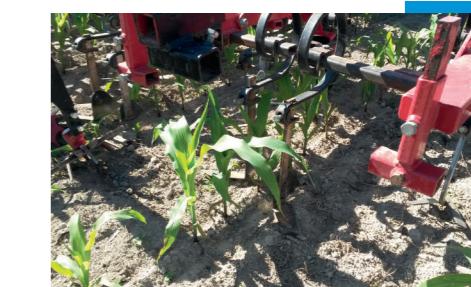
### Les combinaisons de désherbage mixte préconisées dans les périmètres de protection rapprochée :

Désherbage localisé sur le rang avec du DMTA-P, suivi

d'une application en post-levée en plein ou localisée

d'une application en post-levée dans l'inter-rang

OU  
de binage(s) de l'inter-rang



Afin de préserver les points d'eaux de surface (cours d'eau, étangs, lacs) et si des risques de dérive et/ou de ruissellement sont caractérisés, mettre en œuvre les leviers suivants



1



Aménager la parcelle et les zones tampons



2



Semer dans le sens perpendiculaire à la pente



4



Introduire des couverts en interculture pour améliorer la structure du sol



3



Utiliser des effaceurs de traces de roues lors du semis